

ANNEXE ZONE SUD EST

CAHIER DES CHARGES

CHAMPIONNAT ET TOURNOIS U11

2021/2022

La Zone Sud Est établit cette annexe dans le but de préciser l'organisation au regard des options laissées possibles par le cahier des charges fédéral (https://www.hockeyfrance.com/wp-content/uploads/2021/07/2021.22_-Cahier-des-charges-U11-vf-1.pdf) adopté par le Comité directeur de la fédération du 30/06/2021, sur proposition de la COCD. **Toutes les particularités relatives au territoire Sud Est apparaissent en bleu.**

Concernant les rencontres U11, deux formats de jeu sont possibles. Ci-après, deux parties qui détaillent chacun des formats :

- Partie 1 : format pleine glace.
- Partie 2 : format Tiers de glace.

Pour la saison 2021/2022, La Zone Sud Est a décidé de reconduire la mise en place des deux formats de jeu proposés par le cahier des charges.

Les joueurs et/ou joueuses doivent appartenir à la catégorie d'âge U11. Pour la saison 2021/2022, la catégorie d'âge U11 est composée des joueurs et joueuses 2011 et 2012. Les joueurs et les joueuses 2013 peuvent demander un sur-classement dans le respect de la procédure de l'article 43.2 du règlement des Affiliations, Licences et Mutations. Le sous classement féminin n'est pas autorisé en catégorie U11. Pour la saison 2021/2022, la Zone Sud Est a fait le choix d'organiser les compétitions en priorité selon les années d'âge, la proximité géographique ainsi que sur les valeurs théoriques des effectifs de clubs mesurées par le volume de joueurs et l'expérience (nombre d'années de pratique) cumulée de celui-ci.

Faute de vestiaires séparés pour les hommes et les femmes, il convient de déterminer un créneau horaire pour l'accès aux vestiaires de chacun.

1/8

Le nombre maximum de rencontres programmables sur une saison est de 18, tout format confondu. Les zones ont la responsabilité d'optimiser les disponibilités de glace pour se rapprocher de ce volume. Pour la saison 2021/2022, toutes les équipes U11 engagées dans les compétitions Sud Est disputeront 8 rencontres au format pleine glace et 8 tournois au format tiers de glace pour un total de 16 compétitions.

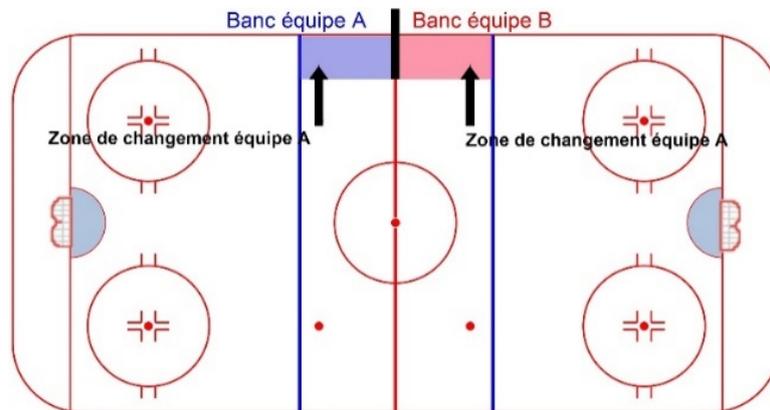
La mise en place, l'affichage et la publication des scores et des classements sont à la discrétion du conseil de zone. Le championnat dans cette catégorie ne donne pas lieu à l'organisation de tournois nationaux ni à l'attribution de titre de champion de France. Ce championnat est exclusivement du ressort de la Zone. Les rencontres organisées dans les deux formats peuvent être comptabilisées ou non dans le championnat de la Zone, à discrétion des Zones.

Pour la saison 2021/2022, La Zone Sud Est fait le choix d'afficher des scores durant les compétitions mais aucune publication des scores et des classements ne sera effectuée sur le site de la Zone ou les réseaux sociaux des Ligues. **Sur aire de jeu normale et sur tiers de glace, le score et les pénalités sont « remis à zéro » à la fin de la première période.**

Les principes généraux du cahier des charges s'appliquent sauf disposition contraire.

Partie 1 : FORMAT PLEINE GLACE

1. Aire de jeu



2. Échauffement

Echauffement sur glace : de zéro à trois minutes maximum, sans palet.

Echauffement hors glace : préconisé en plus de l'échauffement sur glace.

3. Temps de jeu

Temps de jeu effectif : 54 minutes réparties en 2 périodes de 27' de jeu.

Pauses :

- La durée des pauses entre les périodes est au maximum de 3 minutes s'il n'y a pas de réfection de glace.
- Les pauses entre périodes s'effectuent sans changement de côté, ni de banc.
- Une réfection de glace par match est conseillée si elle ne remet pas en cause le temps de jeu **du match ou du match suivant**.

4. Formats de jeu

Format des oppositions : 5 contre 5 plus un gardien de but.

5. Composition des équipes

Nombre minimum de joueurs et/ou joueuses par équipe :

- Il est fixé chaque année, pour chaque Zone, par la COCD sur proposition de chacune des zones.
- Dans tous les cas, la COCD ne peut fixer ce nombre minimum de joueurs et/ou joueuses à un nombre inférieur à 10 joueurs et/ou joueuses de champ et un gardien (cf. RAS, art. 1.5.1).
- L'objectif est de tendre à un nombre de 15 joueurs et/ou joueuses de champ et 2 gardiens lorsque les clubs engagent une seule équipe.

Pour la saison 2021/2022 en Zone Sud Est :

- Les clubs qui engagent plus d'une équipe doivent se présenter aux rencontres avec au minimum 1 gardien et 12 joueurs de champ appartenant aux années d'âge conformément à leurs engagements d'équipe.

- Les clubs qui n'engagent qu'une équipe doivent se présenter aux rencontres avec au minimum 1 gardien et 15 joueurs de champ appartenant aux années d'âge conformément à leurs engagements d'équipe.

- Les clubs ont la possibilité de demander une dérogation à la zone en fonction de leur effectif.

Identification : Dans le cas d'une équipe se présentant à quinze joueurs de champ, ses 3 blocs doivent être identifiés par des brassards de couleur différente. Si une équipe aligne 16 joueurs de champ, les 2 premières lignes restent fixes et des rotations sont possibles durant le match sur la 3ème ligne. Tous les joueurs évoluant sur la 3ème ligne doivent porter un brassard de la même couleur. Si une équipe aligne 17 joueurs de champ, la première ligne reste fixe et des rotations sont possibles durant le match sur les 2ème et 3ème ligne. Tous les joueurs évoluant sur les 2ème et 3ème lignes doivent porter un brassard de la même couleur.

Si une équipe aligne 18 joueurs de champ, un joueur de champ doit tourner sur chacune des 3 lignes. Les 6 joueurs évoluant sur chaque ligne doivent porter un brassard de la même couleur.

Conformément à la Philosophie des Ligues de la Zone Sud Est, votée par l'ensemble des clubs en Mai 2016, et à vos engagements d'équipe pour cette saison :

- Le sur classement des joueurs 2013 n'est pas souhaité s'il n'est pas nécessaire pour atteindre les effectifs de référence,
- Lorsque 2 gardiens de but sont alignés, ils doivent participer à une période chacun ; les joueurs de champ doivent tenir les positions d'Arrière et d'Avant au cours de la saison.

Liste de joueurs/joueuses bloqués : sa mise en place et le nombre de joueurs/joueuses qu'elle comprend en équipe 1 sont à la discrétion des zones. Pour la saison 2021/2022, compte tenu de la mise en place des équipes d'année d'âge, la Zone Sud Est n'applique aucune liste de joueurs bloqués dans la catégorie U11.

Remarque : concernant les règles de composition d'équipes des dispositions particulières pourront être apportées au cours de la saison en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et des contraintes.

6. Arrêts de jeu, Changements et Mises au jeu

A chaque arrêt de jeu : le chronomètre est arrêté.

Mises au jeu : application de la procédure d'engagement (IIHF).

Les changements :

- Ils sont effectués, au coup de sirène, toutes les 60 secondes, sans arrêt du chronomètre.
- Chaque bloc doit jouer le même temps de jeu au rythme des changements.

3 procédures de changement possibles à la discrétion de la zone :

- Pour la saison 2021/2022, la Zone Sud Est reconduit la procédure 1 : à la sonnette, les joueurs en jeu sortent et les joueurs sur le banc montent sur la glace.

Le non-respect des procédures de changement :

- Les entraîneurs et/ou dirigeants d'équipe ne doivent pas anticiper les procédures de changements en incitant un ou plusieurs joueurs à se rapprocher de leur banc.
- Le non-respect des procédures donne lieu d'abord à un avertissement puis à une pénalité de banc mineur.
- Quelle que soit la procédure de changement, les arbitres peuvent provoquer un arrêt de jeu s'ils estiment que le changement est « dangereux » (notamment si le palet est proche des espaces de changement).

Dégagement interdit :

- La règle du dégagement interdit est appliquée.
- Les compétitions étant arbitrées à 2, le dégagement hybride ne s'applique pas.
- Remarque : le dégagement hybride s'applique uniquement en arbitrage à 3 ou 4.

Gardien de but :

- Le gardien a le droit de jouer le palet jusqu'au sommet des cercles.
- Le gardien de but ne peut à aucun moment du match sortir pour être remplacé par un joueur de champ.

7. Arbitrage (Hockey relevant de la catégorie B)

Tout match de hockey relevant de la catégorie B doit être obligatoirement arbitré à deux. Au moins l'un de ces deux arbitres devra être qualifié par la CARJ. Le second arbitre devra à minima être qualifié « niveau club ».

Tout club défaillant s'expose aux sanctions prévues à l'ANNEXE AS-1, INFRACTION 5.

Si une équipe souhaite se déplacer avec un arbitre de son choix, celui-ci ne peut être récusé s'il répond aux critères de qualification requis. Dans ce cas, le club visiteur doit en informer par télécopie ou email le club recevant et sa zone au moins 48 heures à l'avance.

Un arbitre ne peut officier que s'il présente un écart d'au moins une catégorie de plus.

8. Pénalités

Les charges avec le corps sont interdites dans la catégorie U11.

Gestion des Pénalités Mineures :

- Leur durée est de 1 minute.
- Le joueur sanctionné effectue sa pénalité sur son bloc, lors de son prochain changement sauf dans les trois dernières minutes du match en cours, la pénalité s'effectue immédiatement.

Gestion des Pénalités Majeures :

- Les pénalités de 5 minutes pénalisent le joueur et l'équipe ; elles s'effectuent par conséquent immédiatement et sur l'ensemble des blocs.
- Les pénalités de 10 minutes pénalisent le joueur et s'effectuent immédiatement.

9. Bordereaux, Licences et Feuille de match

Les clubs doivent présenter un bordereau de composition d'équipe et l'extrait du logiciel hockey.net pour preuve de licence des joueurs.

Les matchs sur aire de jeu normale font l'objet de feuilles de match.

- A l'issue de la rencontre la feuille de match est à transmettre (scan ou photo) avant le Mardi 10H00 à l'adresse mail suivante: zse.fdm@ffhg.eu,

- La feuille de match sous format papier doit ensuite être envoyée par courrier postal sous 15 jours avec l'ensemble des autres feuilles de match à l'adresse suivante : Jean JULIEN 2, Rue Des Chênes - 38320 EYBENS.

- Tout retard dans la transmission des feuilles de match selon ces délais sera sanctionné conformément à l'infraction 4.2 du règlement des Activités Sportives de la FFHG (50 € la 1ère fois, doublé en cas de récidive).

10. Délai entre deux rencontres (art. 1.6.3 RAS)

Tout joueur peut participer à plusieurs matchs par jour, de sa catégorie, dont la durée totale ne peut excéder deux fois la durée réglementaire de la catégorie par jour. Cette limitation ne s'applique pas aux gardiens de but dès lors qu'ils ne sont pas entrés en jeu. La présente disposition interdit à un joueur surclassé de participer à un match de sa catégorie et à un match de la catégorie supérieure le même jour.

- En championnat de zone, un délai d'une heure minimum doit être respecté entre la fin du premier match et le début du second pour une même équipe.
- En tournoi amical, un délai de vingt minutes minimum doit être respecté entre la fin du premier match et le début du second pour une même équipe.

Des aménagements peuvent être apportés par la commission médicale.

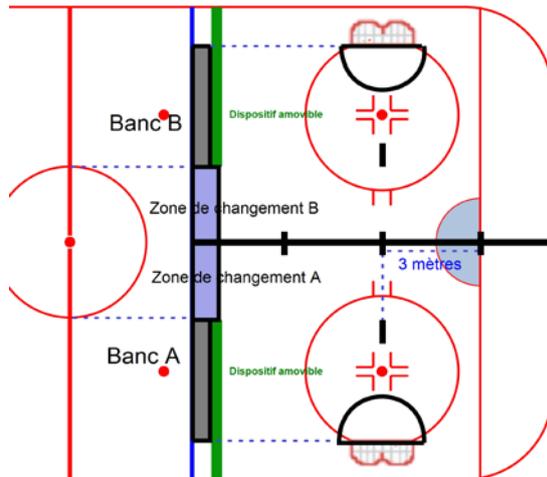
Partie 2 : FORMAT TIERS DE GLACE

Les objectifs de cette configuration de jeu sont :

- **De faire monter en puissance le programme DJLT U9/U11 Collectif.**
- De favoriser le développement du joueur en augmentant les duels, la maniabilité, la mobilité, la recherche d'espace et d'avoir plus de joueurs concernés par le palet.
- D'optimiser le temps de pratique par rapport au temps de transport.

1. Aire de jeu, Equipements et Traçages supplémentaires

ATTENTION !!! Les aires de jeu U11 et U13 en tiers de glace ne sont pas identiques.



Le format tiers de glace prend obligatoirement le format d'un tournoi rassemblant au minimum 3 équipes. En Zone Sud Est, le format tiers de glace prend le format d'un tournoi rassemblant 5 ou 6 équipes.

Utilisation de la surface de glace : Les matchs programmés sur 1/3 de glace se déroulent dans la largeur des deux zones aux extrémités. Il n'est pas possible d'utiliser la zone neutre pour autre chose que la disposition des « bancs ».

Traçages supplémentaires : Pour faciliter la mise en place, il faut tracer un point central, des repères de mise au jeu et une ligne médiane dans l'axe normal de la piste et une zone réglementaire pour le gardien de but.

Chaque patinoire doit disposer d'un équipement de séparations mobiles ayant les caractéristiques suivantes :

- Faciles à mettre en place et à retirer de la surface de glace.
- Ne pas avoir de support du côté de l'aire de jeu qui empêcherait le palet de glisser le long de cette balustrade mobile.
- Former une séparation continue d'un côté à l'autre de la piste dans sa largeur.
- Utiliser un mécanisme simple pour relier les éléments entre eux.

Ces dispositifs amovibles doivent être disposés à 1,5 mètre des lignes bleues actuelles « à l'intérieur de la zone offensive ».

Les bancs peuvent aussi faire l'objet de séparations mobiles légères ou au minimum être matérialisés par de la peinture.

Les buts : de taille normale, ils doivent être placés à 1 mètre de la balustrade dans l'axe des points d'engagement.

2. Échauffement

Echauffement sur glace : de zéro à trois minutes maximum, sans palet.

Echauffement hors glace : préconisé en plus de l'échauffement sur glace.

3. Temps de jeu

Le temps de jeu maximum : fixé à 96 minutes pour l'ensemble des Zones.

- Les Zones ont la responsabilité de définir le meilleur temps de jeu pour le développement des jeunes joueurs et joueuses, en fonction des contraintes de leurs territoires.
- Le nombre de matchs qui composent les tournois, le nombre et la durée des périodes de jeu sont à discrétion des Zones.

Pauses :

- La durée des pauses entre les périodes est au maximum de 3 minutes.
- Les pauses entre périodes s'effectuent sans changement de côté, ni de banc.

Pour la saison 2021/2022, la Zone Sud Est reconduit les formats suivants :

FORMULE A 6 EQUIPES – DUREE 3H30				FORMULE A 5 EQUIPES – DUREE 3H00			
Durée	PISTE 1	PISTE 2	Repos	Durée	PISTE 1	PISTE 2	Repos
2x9'	AB	CD	EF	2x12'	AB	CD	E
2x9'	EF	BC	AD	2x12'	BC	DE	A
2x9'	DE	AF	BC	2x12'	CA	BE	D
2x9'	CA	DB	EF	Réfection 20 minutes			
Réfection 20 minutes				2x12'	EC	AD	B
2x9'	EA	FB	CD	2x12'	EA	DB	C
2x9'	CF	BE	AD				
2x9'	AD	EC	BF				
2x9'	FD						
Chaque équipe dispute 5 rencontres de 18' soit 90' de jeu.				Chaque équipe dispute 4 rencontres de 24' soit 96' de jeu.			

FORMULE A 4 EQUIPES – DUREE 2H15		
Durée	PISTE 1	PISTE 2
2x9'	AB	CD
2x9'	BC	DA
2x9'	BD	AC
Réfection 20 minutes		
2x9'	1 ^{er} vs 4 ^{ème}	2 ^{ème} vs 3 ^{ème}
2x9'	Finale	3 ^{ème} et 4 ^{ème} places
Chaque équipe dispute 5 rencontres de 18' soit 90' de jeu.		

4. Formats de jeu

Format des oppositions : 4 contre 4 plus un gardien de but.

Hors-jeu : aucune règle de hors-jeu n'est appliquée.

5. Composition des équipes

Nombre minimum de joueurs et/ou joueuses par équipe :

- Il est fixé chaque année, pour chaque Zone, par la COCD sur proposition de chacune des zones.
- Dans tous les cas, la COCD ne peut fixer ce nombre minimum de joueurs et/ou joueuses à un nombre inférieur à 10 joueurs et/ou joueuses de champ et un gardien (cf. RAS, art. 1.5.1).
- L'objectif est de tendre à un nombre optimal 12 joueurs et/ou joueuses de champ et 1 gardien sur ce format de jeu spécifique.

Pour la saison 2021/2022 en Zone Sud Est :

- Tous les clubs doivent obligatoirement présenter une équipe de 12 joueurs de champ + 1 ou 2 gardiens maximum afin d'optimiser le temps de glace des joueurs présents lors des tournois.
- Ces 12 joueurs sont répartis en 3 blocs de 4 qui doivent être identifiés par des brassards de couleurs différentes et numérotés de 1 à 3. Les gardiens de but de chaque équipe sont également identifiés 1 et 2.

- Les clubs ont la possibilité de demander une dérogation à la zone en fonction de leur effectif.

Conformément à la Philosophie des Ligues de la Zone Sud Est, votée par l'ensemble des clubs en Mai 2016, et à vos engagements d'équipe pour cette saison :

- Le sur classement des joueurs 2013 n'est pas souhaité s'il n'est pas nécessaire pour atteindre les effectifs de référence,
- Lorsque 2 gardiens de but sont alignés, ils doivent participer à une période chacun,
- Les joueurs de champ doivent tenir les positions d'Arrière et d'Avant au cours de la saison.

Liste de joueurs/joueuses bloqués : sa mise en place et le nombre de joueurs/joueuses qu'elle comprend en équipe 1 sont à la discrétion des zones. Pour la saison 2021/2022, compte tenu de la mise en place des équipes d'année d'âge, la Zone Sud Est n'applique aucune liste de joueurs bloqués dans la catégorie U11.

Remarque : concernant les règles de composition d'équipes des dispositions particulières pourront être apportées au cours de la saison en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et des contraintes.

6. Arrêts de jeu, Changements et Mises au jeu

Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés.

Mise au jeu :

- Un engagement a lieu uniquement suite à un but. Ils s'effectuent sur le point de mise en jeu central tracé. La mise en place des joueurs doit être la plus rapide possible.
- Lors d'un arrêt du gardien de but ou d'une pénalité, un nouveau palet est mis en jeu par les arbitres dans un espace libre.

Les changements :

- Ils sont effectués, au coup de sirène, toutes les 60 secondes, sans arrêt du chronomètre.
- Chaque bloc doit jouer le même temps de jeu au rythme des changements.

3 procédures de changement possibles à la discrétion de la zone :

- Pour la saison 2021/2022, la Zone Sud Est reconduit la procédure 1 : à la sonnette, les joueurs en jeu sortent et les joueurs sur le banc montent sur la glace.

Le non-respect des procédures de changement :

- Les entraîneurs et/ou dirigeants d'équipe ne doivent pas anticiper les procédures de changements en incitant un ou plusieurs joueurs à se rapprocher de leur banc.
- Le non-respect des procédures donne lieu d'abord à un avertissement puis à une pénalité de banc mineur.
- Quelle que soit la procédure de changement, les arbitres peuvent provoquer un arrêt de jeu s'ils estiment que le changement est « dangereux » (notamment si le palet est proche des espaces de changement).
- Il n'y a pas de dégagement interdit en tiers de glace.

Le gardien de but : Il n'est pas possible, à aucun moment du match, de substituer le gardien de but pour avoir un joueur de champ supplémentaire.

7/8

7. Arbitrage (Hockey relevant de la catégorie B)

Tout match de hockey relevant de la catégorie B doit être obligatoirement arbitré à deux. Au moins l'un de ces deux arbitres devra être qualifié par la CARJ. Le second arbitre devra à minima être qualifié « niveau club ».

Tout club défaillant s'expose aux sanctions prévues à l'ANNEXE AS-1, INFRACTION 5.

Si une équipe souhaite se déplacer avec un arbitre de son choix, celui-ci ne peut être récusé s'il répond aux critères de qualification requis. Dans ce cas, le club visiteur doit en informer par télécopie ou email le club recevant et sa zone au moins 48 heures à l'avance.

Un arbitre ne peut officier que s'il présente un écart d'au moins une catégorie de plus.

8. Pénalités

Les charges avec le corps sont interdites dans la catégorie U11.

Gestion des Pénalités Majeures :

- Les pénalités de 5 minutes pénalisent le joueur et l'équipe ; elles s'effectuent par conséquent immédiatement et sur l'ensemble des blocs.
- Les pénalités de 10 minutes pénalisent le joueur et s'effectuent immédiatement.

Gestion des Pénalités Mineures :

- Leur durée est de 1 minute.
- Le joueur sanctionné effectue sa pénalité sur son bloc, lors de son prochain changement sauf dans les trois dernières minutes du match encours, la pénalité s'effectue immédiatement.
- En cas de doubles pénalités sur une même présence, on ne peut pas jouer à moins de 3 joueurs. Aussi, les pénalités s'effectuent à 4 contre 3 sur deux présences différentes.



9. Bordereaux, Licences et Fiche Bilan

Les clubs doivent présenter un bordereau de composition d'équipe et l'extrait du logiciel hockeynet pour preuve de licence des joueurs.

Les tournois sur espace réduit font l'objet de fiches bilan.

- A l'issue de la rencontre la fiche bilan est à transmettre avant le Mardi 10H00 à l'adresse mail suivante: zse.fdm@ffhg.eu,
- La fiche bilan sous format papier doit ensuite être envoyée par courrier postal sous 15 jours avec l'ensemble des autres feuilles de match à l'adresse suivante : Jean JULIEN 2, Rue Des Chênes - 38320 EYBENS.
- Tout retard dans la transmission des fiches bilan selon ces délais sera sanctionné conformément à l'infraction 4.2 du règlement des Activités Sportives de la FFHG (50 € la 1ère fois, doublé en cas de récidive).

10. Délai entre deux rencontres (art. 1.6.3 RAS)

Aucun délai minimum n'est requis entre la fin du premier match et le début du second pour une même équipe.